



## Décision du Maire N° 2023-04

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

**Objet : Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL – 2022/2023**

**La Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** La signature de la Convention avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL, concernant la mise en place d'un atelier d'éveil corporel, sollicitée par le Relais Petite Enfance (RPE) de Voujeaucourt associé au Multi-accueil "Les Tourtereaux", au Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de l'AGASC et à l'Association "Avenir du Mont-Bart" (AMB).

Cet atelier fonctionnera à raison de 16 séances selon planning.

Coût forfaitaire net pour le Multi-accueil pour une intervention : 25 € ;

Frais de déplacement : 70 € ;

Soit un **coût annuel de 470 €.**

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 1<sup>er</sup>/07/2023.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 025-212500482-20230525-DECISION202304-AU

Berger  
Levrault

Fait à Bavans le 25/05/2023

**La Maire,  
Sophie RADREAU**



Décision certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 30/05/2023

Publiée sur site internet le : 30/05/2023



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

